



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

**LES JEUDIS DE LA RELANCE
EN HAUTS-DE-FRANCE**

Jeudi 14 janvier 2021

SOMMAIRE

Présentation du plan France Relance au niveau national	p. 4
Le plan France Relance en Hauts-de-France en toute transparence	p. 5
Lancement du guichet unique des aides du Plan de relance des Hauts-de-France	p. 5
Cartographie interactive des projets soutenus dans les Hauts-de-France	p. 6
Le plan France Relance en Hauts-de-France : le déploiement du volet écologie	p. 7
Décarbonation de l'industrie	p. 7
Transition agricole	p. 8
La mobilité du quotidien	p. 8
Immobilier et rénovation énergétique des bâtiments publics	p. 9
Le plan France Relance en Hauts-de-France : le déploiement du volet compétitivité	p. 10
Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires	p. 10
Modernisation dans les secteurs automobile et aéronautique	p. 11
Sécurisation des approvisionnements stratégiques	p. 11

Numérisation et digitalisation	p. 12
Culture	p. 12
Le plan France Relance en Hauts-de-France : le déploiement du volet cohésion	p. 13
Le plan #1jeune1solution	p. 13
Soutien aux personnes précaires	p. 13
Séjour de la santé	p. 13
Cohésion territoriale : l'investissement en faveur des territoires	p. 14

Le plan France Relance au niveau national



Lancé le 3 septembre dernier, le plan France Relance mobilisera à terme 100 milliards d'euros pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois.

Multithématique, ce plan ambitionne de transformer l'économie en investissant prioritairement dans les domaines les plus porteurs afin que la France puisse retrouver son niveau économique d'avant crise d'ici deux ans.

Chaque premier jeudi du mois, une journée régionale du plan France Relance est l'occasion de mettre en lumière les actions concrètes permises par ce plan.

Au niveau national, France Relance se décline en trois volets principaux :

1 - La transition écologique (30 milliards d'euros)

En investissant dans 4 secteurs prioritaires (la rénovation énergétique des bâtiments, les transports, la transition agricole et les énergies bas carbone), l'objectif des mesures mises en place est de **réussir une croissance durable et juste afin que la France devienne ainsi la première grande économie décarbonée européenne d'ici 2050.**

2 - La compétitivité (34 milliards d'euros)

L'objectif de ce volet est de **garantir la souveraineté économique, de renforcer la compétitivité des entreprises françaises et l'indépendance technologique** en soutenant l'innovation, en accélérant la transition écologique et numérique des entreprises et en relocalisant la production en France.

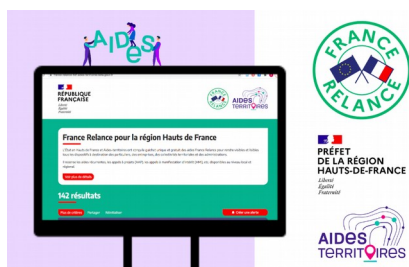
3 - La cohésion (36 milliards d'euros)

Vecteur de solidarité entre les générations, les territoires et entre les entreprises de toutes tailles, France Relance est **un plan de cohésion sociale et territoriale bénéficiant à tous les Français.**

Le plan France Relance en Hauts-de-France : en toute transparence



Lancement du guichet unique des aides du Plan de Relance en Hauts-de-France



Les collectivités, les acteurs privés et les particuliers des Hauts-de-France disposent d'un guichet où trouver les aides du plan de relance qui les concernent ; un appui précieux pour faire face aux impacts de la crise.

Pour découvrir le guichet des aides en Hauts-de-France, vous pouvez consulter la page dédiée :

<https://france-relance-hdf.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Une page dédiée aux aides de la relance pour les porteurs de projets locaux

Le plan de relance se décline à partir d'aides adressées aux différents acteurs locaux : collectivités territoriales, entreprises privées, associations, établissements publics, particuliers, etc.

Aujourd'hui, ces différents acteurs des Hauts-de-France peuvent trouver instantanément les aides auxquelles ils peuvent candidater grâce au guichet des aides France Relance de la région. Un moteur de recherche leur permet ainsi de choisir leur territoire (à l'échelle communale, intercommunale et départementale), leur typologie (collectivité, entreprise, association, établissement public, particulier, agriculteur, etc.) et la/les thématique.s de leur.s projet.s (mobilité, développement économique, nature et environnement, etc.).

Un système d'alertes, qu'ils peuvent eux-mêmes configurer à partir d'une recherche personnalisée, leur permet également d'être tenus informés des nouveaux dispositifs disponibles dès leur publication sur la plateforme.

Une initiative à l'origine d'un partenariat entre la préfecture des Hauts-de-France et Aides-territoires

La page dédiée aux aides France Relance des Hauts-de-France est le fruit d'une étroite collaboration entre la préfecture de région, chargée de coordonner la déclinaison des dispositifs de la relance entre les différents services de l'État et Aides-territoires, la plateforme qui centralise et structure les aides européennes, nationales et locales à destination des porteurs de projets.

Pour garantir une information fiable aux porteurs de projets, les aides nationales sont saisies directement par les porteurs d'aides (ministères et opérateurs de l'État) et les aides déclinées localement sont publiées par les directions régionales, les préfectures et les collectivités territoriales dans la base de données Aides-territoires. Cette dernière alimente automatiquement et en temps réel la page dédiée aux acteurs des Hauts-de-France.

Pour se rendre sur le guichet unique Hauts-de-France : <https://france-relance-hdf.aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Pour se rendre sur Aides-territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/>

Cartographie interactive des projets soutenus dans les Hauts-de-France

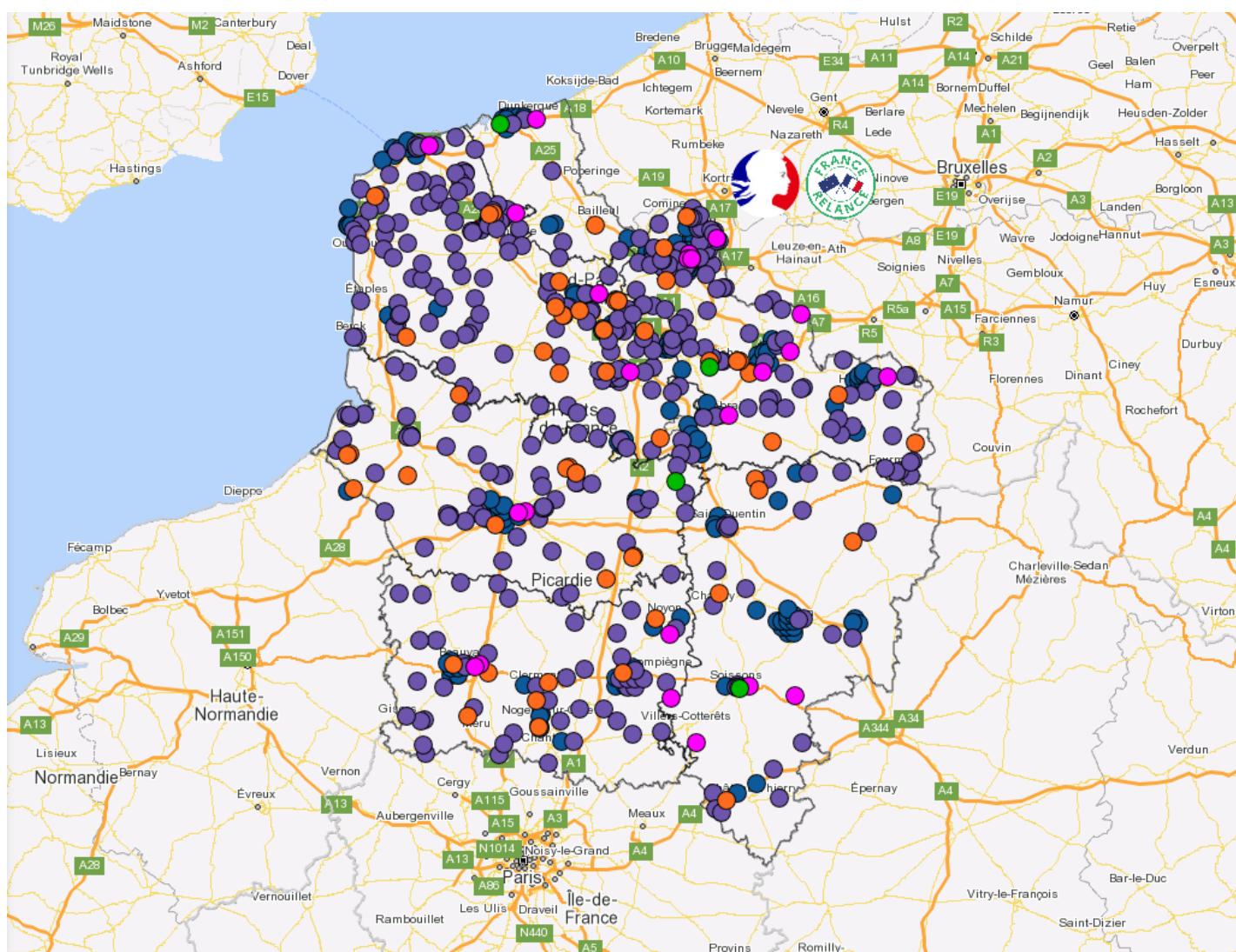
Le préfet de région a décidé de mettre à disposition des acteurs publics et citoyens un dispositif de cartographie interactive permettant, en temps réel et à l'échelle géographique la plus fine possible, le recensement des actions déployées en région dans le cadre du plan France Relance.

Fruit d'un partenariat étroit entre les services de l'État, ce dispositif innovant permet notamment :

- ✓ d'afficher les différents projets soutenus par France Relance, par localisation et/ou par thématiques ;
- ✓ de visualiser de manière exhaustive les financements mobilisés par le plan de relance, à différentes échelles géographiques : communes, arrondissements, EPCI, départements, région ;
- ✓ de réaliser des focus sur les espaces d'intervention prioritaire de l'État en région comme le Bassin Minier, la Sambre-Avesnois-Thiérache ou encore les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).

En cohérence avec la stratégie nationale d'ouverture des données publiques, les bases de données sources sont accessibles et téléchargeables.

Accéder à la cartographie interactive : <https://cdonline.articque.com/share/display/dsil-relance>



Le plan France Relance en Hauts-de-France : Le déploiement du volet écologie



Décarbonation de l'industrie

Malgré une baisse de 40 % des émissions de l'industrie ces 20 dernières années, l'industrie est encore la source de près de 20% des émissions de gaz à effet de serre françaises. Aussi, poursuivre la décarbonation de l'industrie est indispensable pour atteindre les objectifs climatiques que la France s'est fixés, tout en évitant la délocalisation des procédés industriels les plus émetteurs de CO2 vers des zones géographiques moins engagées dans la transition écologique.

Un appel à projet national a retenu 16 projets dont 4 situés en Hauts-de-France pour un montant de 11,7 millions d'euros d'aides.

Les entreprises lauréates sont :

Saica Paper à Venizel

dans l'Aisne

Dilliger France à Grande-Synthe

dans le Nord

Saint Gobain à Emerchicourt

dans le Nord

Cristal Union à Villers Faucon

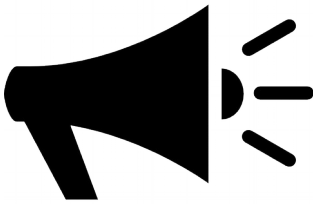
dans la Somme

Transition agricole

Les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture (maintien de la biodiversité, gestion et préservation des ressources en eau et de la qualité des sols, adaptation au changement climatique...). Y répondre nécessite une transition accélérée de notre modèle agricole vers des systèmes plus résilients. L'importance de notre souveraineté alimentaire et les demandes pour des produits locaux qui se sont exprimées, tant au cours de la crise sanitaire que par la convention citoyenne pour le climat, n'ont fait que confirmer ce besoin.

A ce jour, 5 appels à projets sont publiés :

- ✓ [Le plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires](#) : la date limite de dépôt de dossier est fixée au 31 décembre 2022.
- ✓ [Le plan protéines végétales](#) : la date limite de dépôt de dossier est fixée au 31 décembre 2022.
- ✓ [Le plan de modernisation des abattoirs](#) : la date limite de dépôt de dossier est fixée au 31 décembre 2022.
- ✓ [Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique](#) : la date limite de dépôt de dossier est fixée au 31 décembre 2022.
- ✓ [Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique](#) : la date limite de dépôt de dossier est fixée au 31 décembre 2022.



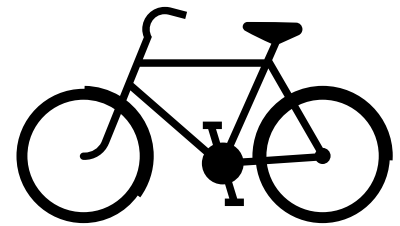
La mobilité du quotidien

Le plan de relance s'engage en faveur de solutions de mobilité plus respectueuses de l'environnement.

Outre la poursuite du **plan vélo** qui permet de renforcer les pistes cyclables et leur continuité, l'objectif est de pérenniser les pistes cyclables provisoires matérialisées lors de la crise de la Covid-19 via des aménagements définitifs lorsque leur fréquentation aura démontré tout leur intérêt. L'aménagement de stationnements vélos autour des gares sera également soutenu.

Le choix des projets devra être arrêté en accord avec le Conseil régional. Ils ne sont pas tous aujourd'hui formellement identifiés et pourront être sélectionnés au travers de futurs appels à projets.

27,4 millions d'euros sont mobilisables en Hauts-de-France.



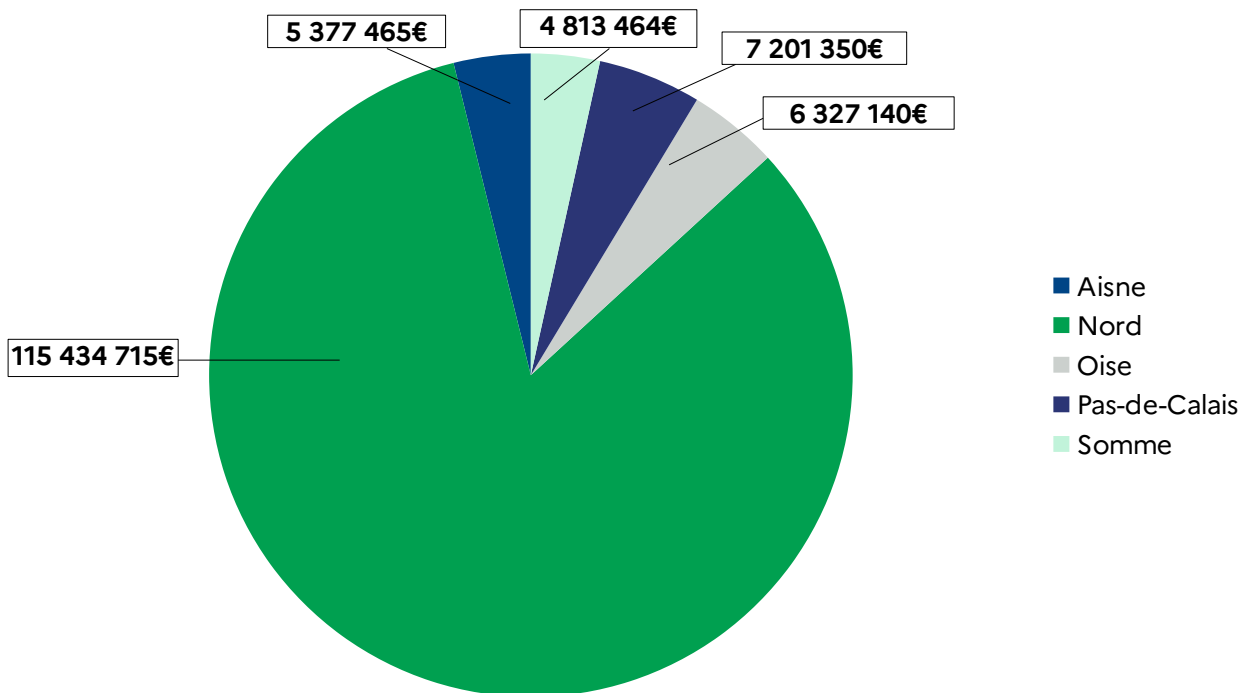
En matière de transports collectifs, **10,7 millions d'euros** sont mobilisables en Hauts-de-France. Les projets, arrêtés en accord avec le Conseil régional, pourront être sélectionnés au travers de futurs appels à projets.

En matière de **soutien au secteur ferroviaire**, **51,6 millions d'euros** seront consacrés aux Hauts-de-France et **24,9 millions d'euros** à l'accélération des travaux d'infrastructures de transport.

Immobilier et rénovation énergétique des bâtiments publics

Bâtiments publics: les écoles, universités et bâtiments de l'État représentent une part importante de l'immobilier en France: 100 millions de mètres carrés. Par souci d'exemplarité, une rénovation thermique de ces bâtiments est donc nécessaire.

200 opérations ont d'ores et déjà été retenues en Hauts-de-France représentant 139 millions d'euros en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante. Ces opérations concernent 73 communes (27 pour l'Aisne, 21 pour l'Oise, 87 pour le Nord, 47 pour le Pas-de-Calais et 18 pour la Somme).



Les projets sélectionnés concernent à la fois des commissariats et bâtiments de la police nationale ou de la gendarmerie, de l'armée, des Voies navigables de France, des préfectures et sous-préfectures, des différentes directions de l'État en région et dans les départements, des tribunaux.

Ils concernent aussi de très nombreux bâtiments des universités (Université du Littoral Côte d'Opale, Université de technologie de Compiègne, Université de Picardie Jules Verne, Université de Lille, Université Polytechnique des Hauts-de-France, Université d'Artois, Université Gustave Eiffel...), du CROUS, de l'AFPA, du rectorat, des services départementaux de l'Éducation nationale...

Le plan France Relance en Hauts-de-France : Le déploiement du volet compétitivité

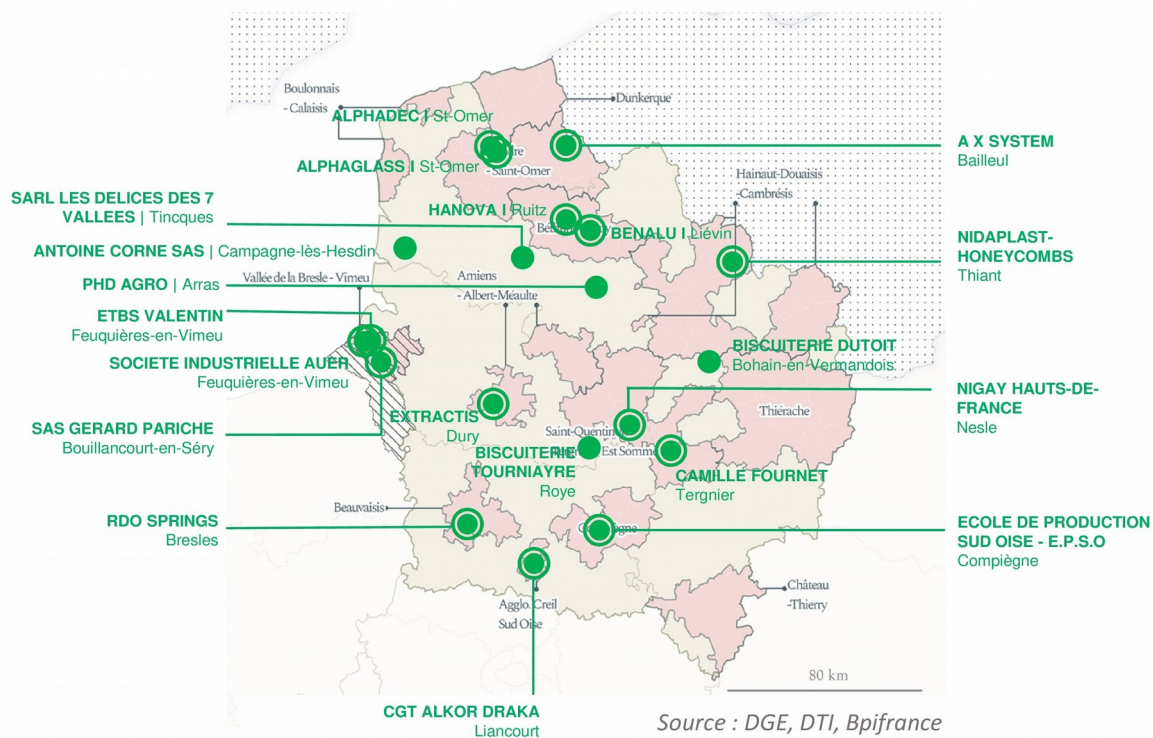


Relocalisation : soutien aux projets industriels dans les territoires

20 projets industriels ont d'ores et déjà été sélectionnés en Hauts-de-France. Ils représentent près de 10,8 millions d'euros de subventions mobilisées par France Relance pour un total de 83 millions d'euros d'investissements productifs à l'échelle de la région. Ils permettront aux entreprises concernées de diversifier leur activité, de moderniser leurs procédés de fabrication et ainsi de pérenniser leur présence en Hauts-de-France avec, à la clé, 1 882 emplois confortés et la création de plus de 423 emplois.



20 projets lauréats en Hauts-de-France



Informations sur le projet

AX SYSTEM ← Porteur du projet

Bailleul ← Commune

Projets localisés dans des territoires d'industrie

● Projet situé dans un territoire labellisé « Territoire d'industrie »

● Projet situé en dehors d'un territoire labellisé « Territoire d'industrie »



Modernisation dans les secteurs automobile et aéronautique

Les **deux filières automobile et aéronautique sont des piliers de l'industrie française**. Elles ont été particulièrement impactées par la crise sanitaire compte tenu de la forte baisse du marché automobile en Europe et du coup d'arrêt massif et brutal porté au transport aérien. C'est pourquoi des plans de soutien sectoriels ont été annoncés dès le 26 mai 2020, par le Président de la République, pour l'automobile et le 9 juin 2020, par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, pour l'aéronautique. Dans les Hauts-de-France, 29 premiers projets lauréats, représentant un investissement productif de plus de 50,5 millions d'euros, bénéficieront d'un soutien de plus de **23 millions d'euros**.

- ✓ filière automobile : 21 projets labellisés pour un montant total d'aides de 17,5 millions d'euros
- ✓ filière aéronautique : 8 projets sélectionnés pour un montant total d'aides de 5,7 millions d'euros

Consulter les projets soutenus : [lien](#)

Sécurisation des approvisionnements stratégiques

Le soutien à l'implantation ou à la réimplantation sur le territoire de certaines industries stratégiques devient une priorité. Dans ce cadre, 5 projets sont soutenus en Hauts-de-France pour près de 140 millions d'euros de financements publics et la création de 1 800 emplois :

Lessaffre & Compagnie
à Denain dans le Nord

Carelide
à Mouvaux dans le Nord

NxTFood
à Vitry-en-Artois dans le Pas-de-Calais

Innovafeed
à Nesle dans la Somme

Numérisation et digitalisation



Différentes mesures prévues par le Plan de Relance en matière de numérisation et de digitalisation ont d'ores et déjà été mises en oeuvre :

- ✓ sensibilisation aux enjeux de la numérisation des TPE par du *phoning* réalisé par les conseillers des CCI et CMA ;
- ✓ mise en place d'une mesure par l'Agence de service et de paiement de prise en charge des coûts de passage au commerce en ligne pour les TPE ayant eu l'obligation administrative de fermer (500€ par entreprise) ;
- ✓ accompagnement des collectivités souhaitant mettre en place une place de marché (20 000€) : déclaration des candidats intéressés auprès de la Banque des territoires ;
- ✓ référencement par la Direction générale des entreprises de diverses solutions de commerce en ligne et disponibles à des conditions préférentielles pour les TPE souhaitant y recourir : <https://www.clique-mon-commerce.gouv.fr/>



© Samuel Dhote et Sébastien Coquille

Culture

S'agissant du volet compétitivité du plan de relance, 460 millions d'euros sont dédiés au patrimoine historique des territoires. En Hauts-de-France, quelques projets structurants sont déjà actés pour un total de plus de **115 millions d'euros** :

- ✓ plan cathédrales ;
- ✓ restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés ;
- ✓ rénovation des écoles de l'enseignement supérieur culturel ;
- ✓ rénovation d'autres équipements patrimoniaux.

Le plan France Relance en Hauts-de-France : Le déploiement du volet cohésion



Le plan #1jeune1solution

Le Gouvernement a présenté le plan **#1jeune1solution** visant à protéger l'avenir professionnel des jeunes. Parmi les principales mesures, figurent celles destinées aux entreprises sous forme d'aides à l'embauche. Le plan de relance mobilise 3,2 milliards d'euros pour stimuler l'embauche des jeunes sous forme de CDI, CDD (de 3 mois et plus), ou de contrats en alternance.

Il s'agit de faciliter et relancer l'embauche des jeunes, catégorie la plus touchée par la crise sanitaire en leur proposant une première expérience professionnelle, tout en stimulant l'activité pour les entreprises bénéficiaires.

Le plan de relance finance ainsi :

- ✓ une aide à l'**apprentissage** pour la première année du contrat de 5 000 € pour les mineurs et de 8 000 € pour les majeurs pour tout contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quels que soient leur secteur ou leur taille (sans condition pour les moins de 250 salariés) pour préparer un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master.
- ✓ une aide au **contrat de professionnalisation** pour la première année du contrat de 5 000 € pour les mineurs et de 8 000 € pour les majeurs de moins de 30 ans pour tout contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021. L'aide est attribuée aux entreprises quels que soient leur secteur et leur taille (sans condition pour les moins de 250 salariés) pour préparer un diplôme ou un titre jusqu'au niveau master ou un certificat de qualification professionnelle.
- ✓ une aide financière pour les entreprises qui embauchent des jeunes salariés en **emplois francs** de moins de 26 ans qui résident en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Soutien aux personnes précaires

La crise sanitaire a eu un impact particulièrement fort sur les personnes les plus précaires, avec une dégradation de leur situation financière et de leurs perspectives d'insertion professionnelle, mais également une augmentation des dépenses pendant la période du confinement, en particulier pour les familles. Le plan France Relance met en place des mesures pour mieux prendre en compte les besoins des publics vulnérables : personnes en emploi précaire, intérimaires, travailleurs indépendants, étudiants, jeunes décrocheurs (ni en emploi ni en formation), familles monoparentales...

3,3 millions d'euros ont d'ores et déjà été mobilisés pour soutenir les associations de lutte contre la pauvreté.

Séjour de la santé

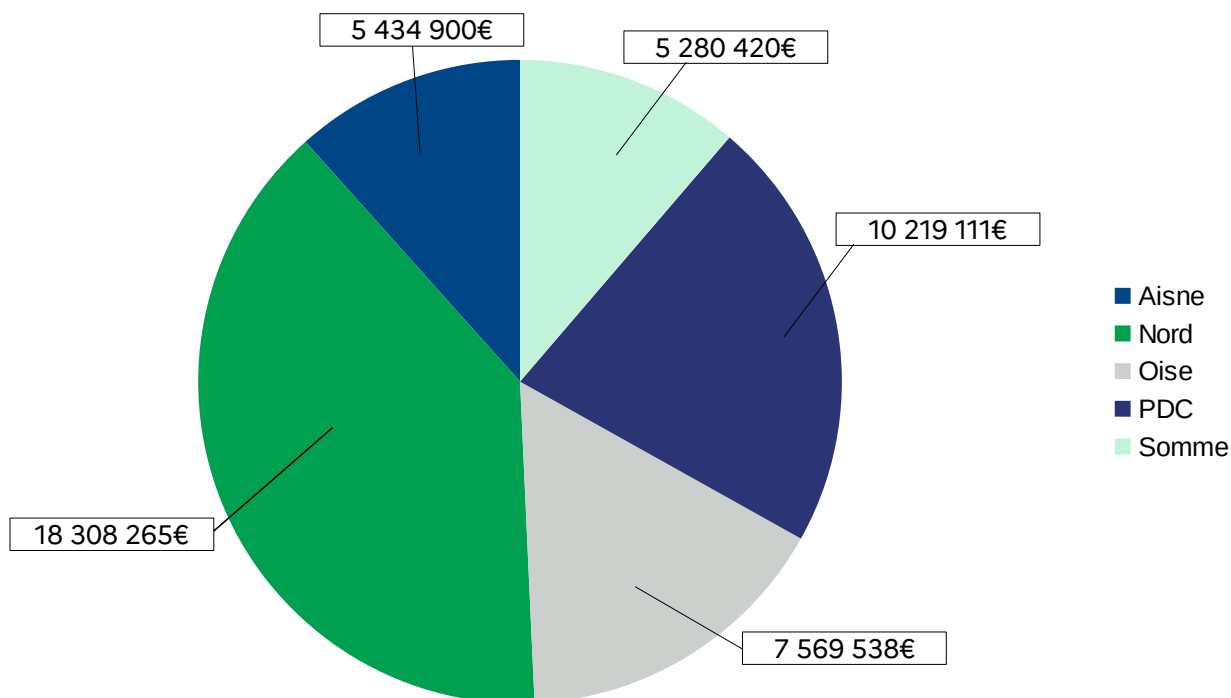
Dans le cadre du Séjour de la Santé, 6 milliards d'euros du plan de relance sont consacrés à l'investissement dans les secteurs sanitaire et médico-social ainsi que dans le numérique en santé.

En Hauts-de-France, une multitude de projets se concrétise comme le projet « Etienne Chatillez » du centre hospitalier de Tourcoing ou encore l'investissement portant sur les urgences d'Armentières, Beauvais et Creil.

Cohésion territoriale : l'investissement en faveur des territoires

Le soutien à l'investissement local est au cœur de la politique économique menée par le Gouvernement. Un plan massif est déployé sur le territoire français pour soutenir de manière renforcée l'investissement local et donc les entreprises amenées à intervenir pour construire, aménager et entretenir le patrimoine des collectivités territoriales.

En Hauts-de-France, 389 opérations ont été soutenues en 2020 pour un montant de subvention de 46 millions d'euros.



Les domaines des opérations soutenues :

- ✓ Écologie et rénovation énergétique (45% des opérations) ;
- ✓ Cohésion (40% des opérations) ;
- ✓ Compétitivité (10 % des opérations).

En 2021, **34,2 millions d'euros** seront consacrés à l'investissement local dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local « France Relance ».

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Préfecture de la région Hauts-de-France – Préfecture du Nord
12, rue Jean Sans Peur à Lille – CS 20003 – 59039 LILLE CEDEX

Tél. : 03 20 30 52 50 – Fax : 03 20 30 56 82

Mél. : pref-communication@nord.gouv.fr

